# Patrimoine culturel? Patrimoine naturel? Patrimoine et environnement dans un monde en crise 22 novembre 2024 CEP Saint-Christophe-en Brionnais

# Saint-Christophe-en Brionnais Jean-Pierre Raffin

Quelques remarques préliminaires sur le sens des mots.

Classiquement le culturel relève de l'activité humaine et le naturel de l'évolution d'un monde vivant apparu il y a près de 4 Mds d'années bien avant l'émergence de notre humanité et censé être indépendant de l'action humaine. C'est ce qu'évoquait le colloque « Patrimoine culturel, patrimoine naturel » organisé par l'Ecole nationale du Patrimoine en décembre 1994.

Si la notion de patrimoine : transmission d'un bien commun est ancienne, en ce qui concerne le patrimoine culturel, il n'en va pas de même pour le patrimoine naturel.

Pour se limiter au cas de la France, le terme « patrimoine naturel » n'apparait qu'en 1967, dans le décret instituant les parcs naturels régionaux indiquant qu'un territoire peut recevoir ce label en raison de « la qualité de son patrimoine naturel et culturel ». Ensuite la loi du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature va stipuler : « il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit ».

Mais qu'est-ce que le naturel, cette nature à conserver et transmettre ? C'est un très vieux débat. Il opposait, déjà, en 1937, dans la contribution à l'étude des réserves naturelles et des parcs nationaux de la Société de Biogégraphie, deux visions : une défendue par Georges Petit du Museum national d'Histoire naturelle qui avançait qu'il fallait protéger des espaces indemnes de toute intervention humaine ; l'autre soutenue par Alain Joubert , inspecteur des Eaux et Forêts, faisant remarquer que ce que nous appelions « nature » est le fruit tout autant d'activités humaines multiséculaires que de l'évolution d'un monde vivant végétal et animal sauvage . L'on parle aujourd'hui de co-évolution. Notre bocage brionnais n'en est-il pas l'exemple ? Bertrand (1975) n'écrivait-il pas « Entre la deuxième moitié du XIII ° siècle« et la fin du XIX °siècle on a pas remarqué de grands changements dans les agrosystèmes et dans le comportement écologique des sociétés rurales. »

Et puis existe-t'il, aujourd'hui, à la surface de notre planète des espaces exempts de toute influence humaine? L'écologue que je suis en doute et j'en ai pris conscience dans les années 1960-1970. Des collègues suédois me relataient, alors, que certains lacs scandinaves voyaient péricliter leur

faune d'amphibiens suite à une acidification due aux retombées atmosphériques issues des industries automobiles de la région de Détroit aux Etats-Unis. A la même époque des chercheurs montraient que les réserves lipidiques de Manchots de l'Antarctique était contaminées par du DDT utilisé à des milliers de kilomètres. Il s'agissait, en l'occurrence de DDT, employé pour désinsectiser les moutons en Argentine. Entrainé par les eaux vers l'Atlantique, ce DDT s'accumulait, selon un processus classique de chaine trophique dans les phytoplancton et zooplancton puis des poissons et autres organismes marins entrainés par les courants marins jusqu'à l'Antarctique où ils servaient d'alimentation aux Manchots.

Aujourd'hui archéologues et botanistes ne montrent-ils pas que la forêt amazonienne réputée « vierge » ne l'est pas autant que cela et que les Amérindiens, avant l'arrivée des colons européens et de leurs esclaves, avaient exercé une influence sur son devenir ?

La nature naturelle relève donc aujourd'hui plus du mythe que de la réalité. Ceci étant, il y a des niveaux de naturalité que l'on peut évaluer en fonction de la diversité biologique observée. Il y a un monde entre la réserve intégrale du Lauvitel du Parc national des Ecrins, notre bocage brionnais et une monoculture céréalière de Beauce.

Comme le fait remarquer Descola (2022) le concept de nature est un concept occidental qui établit une séparation entre les humains et les nonhumains et leurs milieux. Sans entrer dans un vaste débat, l'on peut indiquer que la vision d'un Buffon (1764) pour qui la nature était une abomination qu'il fallait domestiquer diffère de celle de penseurs qui se sont interrogés, au XIX°, par exemple, comme Marsh (1864) sur le fait, de savoir si l'homme était ou non « de la nature » ou d'un Reclus écrivant en 1869 « Notre liberté, dans nos rapports avec la terre, consiste à en reconnaître les lois pour y conformer notre existence » (...) « La Terre devrait être soignée comme un grand corps dont la respiration accomplie par les forêts se réglerait conformément à une méthode scientifique ; elle a ses poumons que les hommes devraient respecter puisque leur propre hygiène en dépend » ajoutant , en 1905, « L'homme est la nature prenant conscience d'elle-même »

A dire vrai, au-delà des statuts accordés à ces patrimoines, force est de constater que longtemps les acteurs soucieux de conserver et de transmettre culturel et naturel n'ont pas tellement fait la différence.

A Humboldt (1819) qui après avoir parcouru Amérique centrale et Amérique du sud avec un botaniste français du nom de Bonpland... et s'en être émerveillé l'on doit le concept de « monument naturel » « Naturdenkmal » à admirer (1819) Ce concept associe le culturel (le monument fruit de l'ingéniosité humaine) et le naturel. Le terme monument naturel sera repris dans la loi suédoise de 1909 définissant les monuments naturels (Naturminne) et les lois françaises du 3 mai 1930 (sur les monuments naturels et sites de caractère artistique, historique,

scientifique, légendaire ou pittoresque) puis du 1<sup>er</sup> juillet 1957 instituant les réserves naturelles.

Bien des processus conduisant à définir les périmètres des patrimoines culturel et naturel sont similaires : identification, description, mesures à prendre pour en assurer la transmission

Ainsi les inventaires du patrimoine culturel matériel ou immatériel ne diffèrent guère :

- --du statut réserve naturelles instituée en 1957 mais peu appliqué (une seule réserve créée)
- --des parcs nationaux issus de la loi du 22 juillet 1960
- --des listes d'espèces végétales et animales élaborées à partir de la loi du 10 juillet 1976, tout comme les réserves naturelles relancées après le sommeil de 1957, les arrêtés de protection de biotopes de ces espèces définis en 1977,
- --des Zones naturelles d'intérêt écologique, floristiques et faunistiques (ZNIEFF) mises en place en 1982.
- --ou des sites Natura 2000.
- --etc.L

Historiquement la patrimonalisation du naturel va emprunter la voie de l'esthétique.

Lorsque Théodore Rousseau rassemble, à la fin des années 1830 autour de lui les peintres Corot, Courbet, Diaz, Millet, Ziem, etc., à l'auberge du Père Ganne à Barbizon, c'est pour aller peindre des paysages de la forêt de Fontainebleau et des communes riveraines. Grâce à l'invention du tube de couleur dont le brevet est déposé en 1841 et du chevalet pliant, ces artistes peuvent aller peindre « sur le motif ». Ils s'attachent à montrer la beauté des paysages naturels, ce qui heurte quelque peu les peintres académiques travaillant en atelier. Il est à signaler qu'aux Etats-Unis un mouvement similaire se fait jour avec les peintres George Catlin (1796-1872), Albert Bierstadt (1830-1902) ou William Keith (1838-1911)

Mais ces peintres s'insurgent contre l'abattage des vieux arbres (chênes notamment) et l'enrésinement de landes à bruyère et platières par les Eaux & Forêts et leur remplacement par des plantations « d'arbres toujours verts ». Ils s'y attaquent nuitamment en arrachant les jeunes plants (ce sont donc, en quelque sorte, les premiers « écoterroristes ».) Ils ont pour slogan « pain pour pin » et instituent une « Société des Amis de la forêt de Fontainebleau ». En 1852, Theodore Rousseau et le critique d'art Alfred Sensier adressent via le comte de Morny une pétition à Napoléon III. Le botaniste Wladimir de Schoenefeld lance, à Fontainebleau, en 1855, un cri d'alarme qui rejoint leur indignation : « on dessèche nos marais, on déboise nos collines, on exploite nos rochers de grès, on peuple d'arbres-verts les clairières de nos forêts ... que deviendra notre flore au milieu de cette guerre impie que l'homme livre sans cesse à la nature ? ». Conflit évident avec les Eaux &

Forêts. Mais les préoccupations de ces « écoterroristes » sont prises en considération, à la différence de ce qui se passe dans la France d'aujourd'hui où divers ministres de l'Intérieur envoient des forces de l'ordre réprimer brutalement les militants bénévoles qui oeuvrent pour la sauvegarde de notre patrimoine naturel tout en tolérant les violences exercées par certains dégradant ou détruisant ce patrimoine qu'il s'agisse de bénévoles associatifs ou d'agents de l'Etat (par exemple ceux de l'Office français de la Biodiversité )

Les Eaux et Forêts acceptent la mise en place, en 1853, pour des raisons « artistiques » de zones non exploitées puis la création des « séries artistiques » étendant leurs surfaces en 1861. Elles deviendront plus tard des séries biologiques. En 1914 naît à l'initiative de l'Association des amis de la Forêt de Fontainebleau l'idée d'un « Parc national de Fontainebleau » pour contrer la politique d'exploitation de la forêt en « usine à bois ». Et c'est, peu après, qu'un conservateur des Eaux & Forêts de l'Isère fait acquérir par l'Etat des terrains en Oisans à La Bérarde). (1913) puis dans les Hautes Alpes à Pelvoux (1922) et Valgaudemar (1923) pour en assurer la protection. L'on parle du parc « national » de La Bérarde puis du Parc domanial du Pelvoux.

Et l'on retrouvera, à Fontainebleau, dans les années 1980, le combat d'« écoguerriers » « contre les coupes à blanc pratiquées par l'Office national des Forêts.

Il y a donc intrication profonde entre protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel.

Les organisateurs du premier Congrès international pour la protection de la nature : flore faune, sites et monuments naturels organisé à, Paris en 1923, congrès dont on a fêté le centenaire l'an dernier, n'étaient-ils pas la Société nationale d'Acclimatation (maintenant Société nationale de Protection de la Nature-SNPN), la Ligue française pour la Protection des Oiseaux-LPO) et la Société pour la Protection des Paysages de France-SPPF) appuyés par le Museum national d'Histoire naturelle? Au-delà, des thèmes naturalistes y sont abordés la question de la peinture et des paysages, des plans d'extension des villes, de l'affichage, etc. L'un des intervenants, Raoul de Clermont, avocat spécialisé dans la protection internationale des œuvres littéraires et artistiques, fait valoir qu'il avait fait adopter au deuxième Congrès international d'Art Public de Liège en septembre 1905, un vœu demandant aux pouvoirs publics d'assurer « la conservation des monuments du passé » et faire en sorte que « les objets trouvés ou découverts sur le territoire d'une commune soient placés de préférence dans le musée le plus proche ». Nombreux sont les participants du Congrès de 1923 à ne pas être des « naturalistes » L'on trouve : personnages politiques, juristes, négociants, artistes, industriels, hommes de lettre, membres du Touring Club, du Club Alpin Français, architectes, etc.

La France, suite aux conclusions de ce congrès, institue divers parcs dans ses colonies et jusqu'en Antarctique avec le « Parc antarctique français » de Terre-Adélie (1924). Mais il faudra attendre la loi du 22 juillet 1960 pour que soit adopté le statut de « vrai » parc national.

Comparer le vaste champ du patrimoine culturel avec celui du patrimoine naturel n'est pas chose aisée et je me limiterai au bâti pour le premier et au vivant pour le second.

En effet, j'ai eu la chance de participer avec mon père le peintre-fresquiste Léon Raffin, qui travaillait pour le Musée des monuments français (maintenant Cité de l'Architecture et du Patrimoine) à des chantiers de dégagement, de préservation, de restauration et de relevés de fresques anciennes en diverses régions de France. Ce fut un travail passionnant. J'ai encore en mémoire, par exemple, la découverte des fresques fin XV° de l'église de Saint. Christophe-la-Montagne (Rhône) en 1956, la restauration de celles du xv° du château de Charnay (Perrigny-sur-Loire) en Saône-et-Loire quelques années plus tard.

Identifier, inventorier, entretenir, restaurer et conserver pour les générations futures sont des démarches similaires à celles qui concernent le patrimoine vivant. Mais il y a une différence fondamentale, le vivant est dynamique, il évolue et c'est à cette dynamique qu'il faut laisser la possibilité de s'exprimer. C'est toute la difficulté. A partir d'idées générales, il faut, en fait, agir ou ne pas agir au cas par cas. C'est aussi bien laisser évoluer (avec des arbres sénescents) une forêt comme celle de la Massane (Pyrénées-orientales) ou du Lauvitel (Isère) que de maintenir ouverte une partie du Marais Vernier (Eure) avec l'introduction de Highland Cattle par Thierry Lecomte en 1979. C'est maintenir ou rétablir le pâturage, entretenir ou replanter des haies, laisser le tressage naturel d'un cours d'eau et ses zones d'expansion de crues, maintenir ou restaurer la diversité de peuplements forestiers, etc.

Pourquoi vouloir maintenir cette dynamique du vivant?

Parce que la diversité biologique est l'assurance-vie de l'humanité comme aimait à le souligner l'écologue Barbault (2006) et comme le dit aujourd'hui Grandcolas (2021) sous une autre forme.

Les raisons sont mutiples.

# a) des raisons utilitaires.

Depuis près d'un demi-siècle des scientifiques alertent sur l'érosion de la diversité biologique et son impact négatif pour l'alimentation et la santé humaine : par exemple :

-- 1968-Utilisation et conservation de la biosphère. Actes de la Conférence intergouvernementale d'experts sur les bases scientifiques de l'utilisation rationnelle et de la conservation des ressources de la biosphère. Unesco. Il

y est déjà question du dérèglement climatique « nous savons que la teneur de l'atmosphère en gaz carbonique ne cesse de s'élever et que cette augmentation peut finalement provoquer une hausse telle de la température de l'atmosphère et des océans qu' il en résulterait une fonte considérable des glaces laquelle élèverait de façon sensible le niveau des océans ». C'est dans cette réunion que sont définis les rapports de l'homme et de la biosphère : « L'homme et ses écosystèmes ; l'objectif d'un équilibre dynamique avec le milieu satisfaisant les besoins physiques, économiques , sociaux et spirituels » dans un rapport dû à René Dubos (agronome inventeur de nombreux antibiotiques et philosophe) Marion Clawson (économiste), Fraser Darling (écologue) et François Bourlière (médecin promoteur de la gérontologie en France et écologue de réputation internationale). C'est cette écologie que j'enseignerai après en avoir créé le, service d'enseignement, en 1970, à l'Université Paris 7 avec l'écotoxicologue François Ramade.

--1980-The World Conservation Strategy: Living resources conservation for sustainable development de l'UICN, où l'on peut lire: « Il faut être prudent. Nous ne pouvons pas prévoir quelles espèces ne pourront pas demain être utiles. Bien au contraire ». A signaler que c'est dans ce document qu'est citée la phrase « nous n'avons pas hérité la terre de nos parents nous l'empruntons à nos enfants ». Cette phrase sera attribuée au chef amérindien Seeathl, à Antoine de Saint-Exupéry, ou Léopold Sedar Sengor , etc , par divers auteurs . Mais lorsque j'ai eu la curiosité de leur demander quelles étaient leurs sources, je n'ai jamais reçu de réponse...

--1987-Notre avenir à tous, rapport de Gro Harlem Brundtland pour la Commission mondiale sur l'environnement et de développement. Ce rapport défini avec précision ce que doit être le développement soutenable, c'est à dire un développement qui soit étayé sur la capacité de renouvellement des ressources, ce que n'implique pas le mot « durable » . Au vu de ce qui s'est passé depuis Mme Brundtland avait raison d'écrire : « Nous empruntons un capital écologique aux générations à venir, en sachant pertinemment que nous ne pourrons jamais le leur rembourser. Elles auront beau nous maudire d'avoir été si dépensiers, elles ne pourront jamais récupérer ce que nous leur devons. Nous agissons de la sorte parce que nous n'avons pas de comptes à rendre : les générations futures ne votent pas, elles n'ont aucun pouvoir politique ou financier, elles ne peuvent s'élever contre nos décisions ».

- --1989-F. di Castri, Pourquoi conserver le patrimoine génétique des espèces ? In : Quel avenir pour notre nature. Rencontre environnement, n° 7. Conseil de l'Europe,
- -- 1992- D. Chevallier. Rapport sur la biodiversité et la préservation du patrimoine génétique. Assemblée nationale.- Sénat.
- -- 1992. Sommet de Rio et signature de la Convention sur la Diversité biologique. Un projet de classement de la diversité biologique comme patrimoine commun de l'humanité est abandonné sous la pression des entreprises de bio-ingéniérie des pays du Nord qui, ne voulaient pas se

priver de piller les ressources génétiques des pays du Sud. Une nouvelle tentative, lors de la COP de Nagoya de 2010 échouera à nouveau. A Cali , lors de la COP 16, ces jours derniers il n'a pas été possible d'instituer un fonds contraignant ces entreprises à indemniser les pays du Sud... --1993. M. Chauvet et L. Olivier. La biodiversité : enjeu planétaire. Préserver notre patrimoine génétique.

--etc.

En février 2019 un rapport de la FAO (Food and Agriculture Organization) of the United Nations) fondé sur des observations effectuées dans 91 pays montrait que tant la diversité biologique « sauvage » que la diversité biologique des plantes cultivées et des espèces animales domestiquées s'effondraient et que leurs interrelations menaçaient l'alimentation des générations à venir. La FAO rappelait que si 6.000 plantes sont cultivées pour la nourriture, 9 d'entre elles représentaient à elles seules 66 % des récoltes mondiales. C'était là un système d'une fragilité extrême. « De nombreuses espèces, races d'animaux ou variétés de plantes ont des caractéristiques distinctives qui les aident à faire face à de tels défis (changement climatique, modification des précipitations ou émergence de maladies), ce qui leur permettrait d'améliorer la résilience des systèmes de production face aux effets du changement climatique ».

--80 % des plantes cultivées en Europe dépendent des insectes pollinisateurs sauvages bien plus que des abeilles domestiques.

--de nombreux prédateurs naturels d'insectes causant des dégâts dans les cultures peuvent être utilisés (lutte biologique, lutte intégrée). Marsh (1864) préconisait déjà d'utiliser les prédateurs naturels de parasites de cultures Mariau (2001), entomologiste ayant travaillé pour l'IRHO (Institut de Recherche sur les Huiles et Oléagineux) dans la lutte contre les parasites du palmier à huile en Afrique, Amérique du Sud et Indonésie avait constaté que les plantations indigènes étaient moins atteintes que les monocultures « industrielles » simplement parce qu'à proximité se trouvaient encore des parcelles de forêt « sauvage » hébergeant des parasites attaquant les parasites du palmier à huile.

--la microflore et la microfaune du sol : les lombrics par exemple d'un sol vivant qui renouvellent sans cesse la matière organique et qui ont été ignorés par l'agronomie dite moderne.

--des ressources pharmaceutiques. Au XXème siècle 60 % des médicaments provenaient de substance naturelles (plantes et animaux). Exemples :

--La cyclosporine. En 1969, un microbiologiste suisse récolte un échantillon de terre sur le plateau sauvage de l'Hardangervidda (sud de la Norvège) qui contient un champignon microscopique. Il teste les substances issues de ce champignon pour lutter contre le cancer, les processus inflammatoires, cardiaques et immunologiques. L'une qu'il nomme cyclosporine a un effet immunodépresseur, c'est-à-dire bloque la réaction de rejet d'un organisme vis-à-vis d'un corps étranger, ce qui se passe lors des greffes et transplantations d'organes. L'utilisation de la cyclosporine va permettre un développement des transplantations d'organes.

--la perte d'une ressource : le cas de la grenouille plate (*Rheobatrachus silus*), découverte en 1973, endémique du Queensland. Australie), non retrouvée en 1981. Considérée comme éteinte. La femelle de cette grenouille incubait ses œufs dans son estomac où naissaient les jeunes grenouilles qui étaient ensuite recrachées. Les médecins étaient très intéressés par le processus conduisant à ce que les œufs, larves et jeunes grenouilles ne soient pas attaqués par le suc gastrique. Il y avait là un modèle biologique à élucider pour développer, des traitements de pathologies stomacales. Mais la disparition de l'espèce faute de mesures de protection appropriée a fait perdre une potentialité prometteuse.

-- des ressources systémiques.

# Exemples

- -- l'alimentation en eau potable de New-York. Suite à la dégradation du bassin versant des Catskill (5000 km2) : déboisement, urbanisation sans tout à l'égout, agriculture intensive , etc . la ressource en eau était en péril dans les années 1990. Deux projets furent élaborés :
  - une usine de traitement des eaux. 6 à 8 Mds de \$ avec une maintenance annuelle de 300 à 500 millions de \$
  - remise en fonctionnement naturel du bassin versant : achat de terrains, tout à l'égout, etc : 1 Mds de \$ . C'est le choix qui a été fait en 1998.

--La lutte contre la maladie de Lyme due à la bactérie Borellia hébergée par le tique Ixodès parasite de petits rongeurs notamment en Amérique du Nord. D'après Loreau (2007), il a été montré que la transmission de cette maladie par de nombreux hôtes intermédiaires (mammifères, oiseaux, reptiles) diminuait lorsque la richesse de la faune sauvage augmentait.

Détruire, par exemple, à tout va, les renards, c'est favoriser la croissance de populations de campagnols terrestres préjudiciable aux herbages (Franche-Comté, Bourgogne, Massif Central, etc.) et ou d'autres petits rongeurs vecteurs d'agents pathogènes à l'origine de l'échinococcose ou de la maladie de Lyme

### a) des raisons sociales.

La connaissance des relations entre les organismes vivants entre eux et avec leur milieu peut améliorer les relations sociales entre humains. C'est ce que soutenait Reclus avec son ami Kropotkine (1902) mettant en valeur le mutualisme que l'on peut observer dans la nature.. C'est ce que qu'écrivait Léon Bourgeois (1896): « L'homme vivant dans la nature, et ne pouvant vivre sans elle, est à toute heure un débiteur envers elle . Là est la base de ses devoirs. L'obligation de chacun envers tous ne résulte pas d'une décision arbitraire extérieure aux choses, elle est simplement la contrepartie des avantages que chacun retire de la nature, le prix des services que la nature rend à chacun »

# b) des raisons éthiques.

L'on ne voit pas pourquoi notre espèce s'arrogerait le droit de vie et de mort sur le reste du monde vivant. C'est ce que laissait entendre l'appel lancé en janvier 1988 par 75 Prix Nobel réunis à l'Elysée à l'initiative d'Elie Wiesel, prix Nobel de la paix et du Président F. Mitterrand : « Toutes les formes de vie doivent être considérées comme un patrimoine essentiel de l'humanité. Endommager l'équilibre écologique est donc un crime contre l'avenir ».

L'écologue Blandin (2005) faisait remarquer que la diversité biologique devait être considérée comme une «compagne», une « convive » de l'homme et non une servante .

Quant à Loreau (2007) il écrivait :

« L'écologie scientifique appelle à une nouvelle relation entre l'humanité et la nature, qui accepte et même célèbre la diversité de la vie. C'est là que l'écologie rencontre l'éthique : une nouvelle éthique est nécessaire pour prendre en compte ces données de l'écologie scientifique ».

# c) des raisons religieuses

Pour celles et ceux qui croient en un Dieu créateur et sont adeptes des religions inspirées de la Bible la référence à la Genèse (9.9), est évidente : Après la grande lessive du Déluge, Dieu dit à Israël « Je vais établir mon alliance avec vous, avec votre descendance après vous et avec tous les êtres vivants qui sont avec vous : oiseaux, bestiaux, toutes les bêtes sauvages ». Mais il faut convenir que jusqu'aux années 1970-1990, ce passage était soigneusement éludé et que prévalait la pensée selon laquelle l' homme était comme « maître et possesseur de la nature » et l'animal n'étant qu'une « machine horlogère » (Raffin. 2021). Ainsi un Luc Ferry (1992) reprenant à son compte certains propos de J-J. Rousseau, estime que « l'animal est programmé par un code qui a nom « instinct » auquel il ne peut échapper à la différence de l'homme. Il prend pour exemple, le cas du pigeon domestique, typiquement granivore, qui se laisserait mourir de faim plutôt que de consommer de la viande! . Cela montre que l'on peut être philosophe et mauvais observateur. Il suffit de regarder de quoi se nourrissent, dans nos rues citadines les pigeons domestiques qui n'ont plus guère accès à du crottin chevalin...Et puis nombreuses sont les études éthologiques montrant, que contrairement à, ce qu'affirme Ferry, il y a, chez l'animal, des capacités adaptatives voire même de véritables cultures acquises et transmissibles.

Enfin pour les catholiques : Laudato si' § 69. Le Pape François (2015) rappelle :

« Nous sommes appelés à, reconnaître que les autres êtres vivants (que les humains) ont une valeur propre devant Dieu et par leur simple existence ils le bénissent et lui rendent gloire. »

Mais au delà de ces « raisons » demeure un fonds culturel où nos sociétés ont peu à peu perdu une certaine empathie avec le vivant non humain aveuglées par des prophètes prédisant que les techniques permettraient toujours de trouver des solutions.. L'homme a assez de raisons objectives pour s'attacher à la sauvegarde du monde sauvage. Mais la nature ne sera en définitive sauvée que par notre cœur! Elle ne sera sauvée qui si l'homme lui manifeste un peu d'amour » écrivait Dorst en 1965.

Enfin, ces réflexions s'inscrivent dans contexte économique mondial dont Keyfitz (1994) mettait en évidence les différences profondes séparant les approches des économistes de celles des biologistes (il aurait pu écrire « écologues ») lorsqu'il s'agit de traiter de développement, de croissance.

# Il soulignait ainsi:

--L'économie s'intéresse à la croissance, à l'accroissement continu des biens et des services,

la biologie traite de la contingence de l'évolution des êtres vivants.

--L'efficacité est ce qui importe en économie,

la survie prime en biologie: « l'évolution est un jeu dont le seul objet est de rester dans le jeu » (L.B. Slobodkin).

- --La biologie étudie des situations dans lesquelles une espèce, une population croît et disparaît si elle épuise ses ressources. Une espèce est contingente du bon usage de ses ressources.
- --L'économie estime que lorsqu'une ressource disparaît il y aura toujours un substitut possible (ce n'est pourtant pas le cas pour la disparition des espèces).
- --L'économie isole l'homme des autres espèces de la planète.
- --La biologie le place au sein même du cycle de la biosphère.

- --L'économie ne regarde qu'à court terme, au mieux à l'échelle d'une décennie,
- --La biologie embrasse plusieurs siècles.
- --L'économie tronque le cycle des biens en le réduisant à sa seule partie marchande,
- --La biologie prend en compte l'ensemble de ce cycle.
- --L'économie néglige la notion d'échelle,
- --Elle est centrale pour la biologie. Ce qui était vrai dans un monde de 10 millions d'habitants (nos ancêtres chasseurs-cueilleurs...) ne l'est pas forcément dans un monde de 10 milliards (chiffres avancés pour 2050 en 1994. On table aujourd'hui plutôt sur 8 milliards).

Ces réflexions conduisent à penser qu'il y a un quiproquo involontaire ou non au sujet du « développement » ou de la « croissance » des sociétés Il ne faut pas oublier que « le modèle » en général proposé est hérité d'une vision nord-américaine parfaitement illustrée par un discours du président des Etats-Unis Harry Truman (20 janvier 1949) avançant qu'il y avait des régions « sous-développées » qui devaient adopter le modèle américain. Ce modèle était : » une plus grosse production est la clé de la prospérité et de la paix (...) les Etats-Unis se distinguent parmi les nations par le développement des techniques industrielles et scientifiques (...), la souffrance des pays sous-développés serait supprimée grâce à l'activité industrielle (...) la hausse du niveau de vie », c'est-à-dire l'adoption du standard de vie américain. Dans cette optique aucune acceptation des limites ne paraît. Quant à la croissance, terme auquel il faut ajouter l'adjectif « économique », elle n'admet pas non plus de limites et semble être une vision virtuelle de la réalité du vivant. Le fait que le rapport du Club de Rome (1972) « The limits to growth » ait été traduit en français par « Halte à la croissance » dénote bien l'incapacité intellectuelle de certains à imaginer que la croissance puisse ne pas être illimitée. Le virtuel d'une certaine pensée économiste se retrouve dans le concept de PIB (Produit intérieur brut), indicateur censé évaluer les économies des sociétés humaines qui ignore superbement les effets négatifs de certaines activités et le caractère fini de la plupart des ressources qui ne sont ni les unes ni les autres prises en compte Une économie qui ne comptabilise que les effets positifs n'est donc qu'une économie biaisée. C'est ce que disait Patrick Viveret avec qui je débattais en 2008. Un accident de voiture, une marée noire, c'est bon pour le PIB! L'est-ce pour la société?

Une société où comme l'écrit Jean-Pierre Dupuy (2006) « *Nous ne croyons pas ce que nous savons* » est-elle une société viable ?

C'est la question de fonds à laquelle il nous faut collectivement répondre. Dans quelle société voulons-nous, pouvons-nous vivre ?

Vous aurez remarqué que je n'ai pas abordé la question climatique. C'était voulu. La transition écologique repose, sur deux piliers principaux : la lutte contre les causes du dérèglement climatique (transition énergétique) et la lutte contre les causes de l'érosion de la diversité biologique, indissociables l'une de l'autre. Or force est de constater que le second pilier est en déshérence. Nombreux étaient les chefs d'Etat « occidentaux » à la COP 19 sur le climat de Bakou ( cela sent bon le pétrole...). Il n'y en avait qu'un (Arménie) à la COP 16 sur la diversité biologique de Cali...

Pourquoi ce laissé-de-côté volontaire? Pourquoi cette procrastination que stigmatisaient Frankel et Soulé (1981)?

C'est peut-être le fait que le monde vivant avec sa part d'incertain, d'imprévu qui font sa richesse rend mal à l'aise une société imprégnée d'une technocratie aveugle à certaines réalités.

# Bibliographie.

BARBAULT R. (2006). Un éléphant dans un jeu de quille. Seuil.

BERTRAND G.( 1975.)- *Pour une histoire écologique*.: *in* Histoire de la France rurale, Tome 1. Duby G., Wallon A. (éds.). Seuil.

BLANDIN P. (2005) *In Planète vie, planète mort : l'heure des choix*. Sous la direction de M. Stenger. Cerf.

BOURGEOIS L (1896) Solidarité. Armand Colin.

BRUNDTLAND H. G. (1987). Notre avenir à tous. Rapport pour la Commission mondiale sur l'environnement et le développement . Les Editions du Fleuve. Québec.

BUFFON, Georges -Louis-Leclerc, comte de (1764). De la nature. Première vue *in* Histoire naturelle générale et particulière.1749-1767. pp. xj-xiv.

CHAUVET M. et OLIVIER L. (1993). La biodiversité ; enjeu planétaire . Préserver notre patrimoine génétique.

Le sang de la terre.

CONTRIBUTION A L'ETUDE DES RESERVES NATURELLES et PARCS NATIONAUX (1937) Société de biogéographie. Paul Lechevalier.

DESCOLA P et PIGNOCCHI. A. (2022) Ethnographie des mondes à venir. Seuil.

DORST J. 1965. Avant que nature meure. Delachaux & Niestlé.

DUPUY J-P. (2006) Retour de Tchernobyl, journal d'un homme en colère. Seuil.

FERRY L., 1992. Le nouvel ordre écologique : l'arbre, l'animal et l'homme. Grasset.

FRANKEL O. et SOULE M. E. (1981) Conservation and evolution . Cambridge University Press,

GRANDCOLAS P. (2021) Le sourire du pangolin ou comment mesurer la puissance de la biodiversité . CNRS Editions.

HUMBOLDT A. von (1819). Voyage aux régions équinoxiales du Nouveau continent fait en 1799-1801-1802-1803-1804 (12 volumes) Librairie grecque-latine-allemande. Paris 1816-1831.

KEYFITZ N. (1994) « Croissance démographique : qui peut évaluer les limites « La Recherche . 264. Avril.

KROPOTKINE P. (1902) L'entraide, un facteur de l'évolution . Réédition Sextant 2009.

LOREAU M., 2007. - Signons la paix avec la Terre. Quel avenir pour la planète et pour l'espèce humaine ? Entretien du XXIème siècle. Unesco-Albin Michel.

MARIAU D. (2001. Gestion des populations de Coelaenomenodera la meensis Berti et Mariau (Col. Chrysomelidae). Thèse de Doctorat. Biologie de l'Évolution et Écologie. École Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier.

MARSH G.-P., (1864) - Man and nature : physical geography as modified by human action. Charles Scribner. New-York, réédité par The Belknap Press. Harvard .University Press 1974.

PAPE FRANCOIS (2015). Lettre encyclique Laudato si'.

Libreria Editrice Vaticana-Editions Parole et Silence.

PATRIMOINE CULTUREL, PATRIMOINE NATUREL

(1994) Colloque 12-13 décembre 1994. Paris. La Documentation française. 1995.

PREMIER CONGRES INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DE LA NATURE : Faune, Flore, Sites, Monuments naturels (1923). CNPI. 1925.

RAFFIN J-P. (2021) « Quelques réflexions sur « Laudato si' » et sur certains commentaires l'ayant accompagné » et « Chronologie (1965-2015) : Quelques temps forts de la longue marche vers l'écologie des chrétiens surtout catholiques notamment de France » In Ecologie intégrale : 25 ans après l'Appel de Klingenthal. M. Feix & F. Trautmann. Eds. ERCAL Publications.

RECLUS E. (1869)- La Terre. Description des phénomènes de la vie du globe. Tome II. L'Océan -L'Atmosphère - La Vie. Hachette.

RECLUS E. (1905) - L'Homme et la Terre. Tome VI. Librairie Universelle. THE WORLD CONSERVATION STRATEGY (WCS). LIVING RESOURCES FOR SUSTAINABLE DEVELOPMEN. 1980. UICN-PNUE-WWF-FAO.